

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 94

chargée de l'examen du postulat de M. Loris Socchi et consorts : «Je vous fais un postulat que vous lirez peut-être si vous avez le temps»

Présidence : Audrey Petoud (soc.)

Membres présents : Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Marlyse AUDERGON (Les Verts) ; M. Oliver MARMY (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; M. Jean-Claude SEILER (PLR) ; M. Loris SOCCHI (E&G) ; M. Vincent VOUILAMOZ (v'lib.) ; M. Valentin CHRISTE (UDC).

Membres excusés : —

Membres absents : --

Représentante de la Municipalité : Mme Vesna STANIMIROVIC, cheffe du Service du personnel.

Notes de séances M. Quentin REGNIER

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 09.09.2025 - Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Le postulant : introduit son postulat en expliquant que la Confédération investit beaucoup de moyen pour promouvoir l'armée et rend le service civil moins attrayant. Pour lui, la Ville de Lausanne a intérêt à avoir plus de civilistes que de militaires et elle doit prendre position vis à vis de la politique militariste de la Confédération en promouvant le service civil au sein de ses services. le service civil est important pour la population d'une ville car c'est un engagement à son service et il devrait donc être promu et valorisé.

Une commissaire : se positionne plutôt favorablement pour les conclusions 1 à 3 mais considère que la conclusion 4 pose un problème juridique. Elle se demande si il n'y a pas un problème d'égalité de traitement. Elle considère toutefois que certains priviléges pourraient être accordés comme pour les personnes qui font le service militaire et qui voient leurs trajets CFF payés. Mais concernant le logement., elle y voit une inégalité de traitement par rapport au soldat-es. Emet une réserve sur cette conclusion 4.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire : pose des questions à la Municipalité pour obtenir plus d'informations sur ce qui se fait déjà sur le nombre de place de civilistes à la Ville, sur le coût mensuel, comment cela est intégré (ou non) au budget, quelle place pour les civilistes au sein de l'administration communale.

Mme la cheffe du service du personnel : ne dispose pas des informations demandées. La question posée par ce postulat de relève pas du service du personnel de la Ville. Elle précise qu'à sa connaissance la Ville ne fait de démarches particulières pour promouvoir le service civil en son sein.

Un commissaire : estime que faire le choix du service civil au lieu de l'armée est un choix fort. Il estime que ce n'est pas à la Ville de s'immiscer dans des décisions fédérales et qu'elle ne doit pas offrir des priviléges à une partie de la population. Ne soutiendra pas le renvoi en Municipalité.

Un commissaire : estime que la Ville doit garder une certaine neutralité sur les politiques fédérales. L'armée peine à recruter les effectifs nécessaires. Selon lui, le débat pourrait porter sur l'utilité des missions de l'armée mais que cela déborde du cadre de la Ville et de cette commission. Il ne souhaite pas que Lausanne devienne un sanctuaire de protection des civilistes.

Un commissaire : aurait souhaité avoir les réponses aux questions posées précédemment à la Ville et espère que celles-ci seront données par la Municipalité en cas de renvoi du postulat. Se demande quelle sont les conditions des civilistes à la Ville en termes de repas, de mobilité et d'hébergement. Estime que la forme du postulat est grossière et agressive. Même s'il est favorable à la teneur du postulat, il ne peut pas se résoudre à le renvoyer à la Municipalité au vu de sa forme.

Le postulant : pense que la difficulté de recrutement de l'armée vient d'un changement culturel chez les jeunes qui préfèrent soutenir la population d'une autre manière que via l'armée. Demande aux élu-es qui soutiennent le service civil de soutenir son postulat. Le service civil doit être défendu car il est voué à disparaître dans les prochaines années, selon lui. La Ville peut prendre position sur des sujets qui la dépasse comme elle l'a fait pour Gaza par exemple. Il fera face à l'opposition des élu-es concernant la conclusion 4.

Une commissaire : soulève aussi le problème de la conclusion 4. Ne souhaite pas que l'on encourage les personnes hors Lausanne à faire le service civil à Lausanne. Elle est aussi dérangée par le ton du postulat.

Conseil communal de Lausanne

Un commissaire : se dit favorable au service civil voire citoyen. Se demande comment les civilistes sont engagés par la Ville. Renvoie le postulat à la Municipalité pour creuser la réflexion sur ce sujet malgré une gêne avec la conclusion 4.

Une commissaire : le ton du postulat la gêne. Explique que la promotion du service civil est de compétence fédérale. Elle estime que la Ville ne doit pas promouvoir le service civil malgré qu'elle y soit favorable. Pour elle, cela relève d'une décision personnelle. Refuse le renvoi du postulat à la Municipalité et exprime un profond désaccord avec la conclusion 3.

Une commissaire : souhaite renvoyer le postulat à la Municipalité pour qu'elle puisse en tirer le meilleur. Même si une des conclusions ne plaît pas à l'ensemble des élu-es, la Municipalité pourra apporter sa réponse. Au vu du manque d'information sur l'état du service civil la Ville, il sera intéressant d'avoir un suivi de la thématique.

Le postulant : trouve que des freins importants sont mis pour empêcher les jeunes d'accéder au service civil et que cela risque de continuer.

Mme la cheffe du Service du personnel : confirme que la Ville engage des civilistes mais sans avoir de précisions car le rapport de gestion ne couvre pas cette question. Il existe cependant des lignes budgétaires pour le travail des civilistes dans différents services de la Ville. La Ville n'a pas de dispositif particulier pour les civilistes qui doivent passer par une plateforme en lien avec le dispositif fédéral.

Un commissaire : s'étonne du manque d'information de la Ville sur cette question et encourage la commission de gestion à se renseigner. Promouvoir le service civil donne une alternative à l'exemption pour cause médicale. Souhaite obtenir les informations concernant le nombre de places occupées par des civilistes à la Ville et les conditions de ses places.

Conclusion(s) de la commission

Vote concl. : 8 oui 4 non 0 abstention

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La séance est levée à 17h25.

Lausanne, le 24 octobre 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
Audrey Pertoud